

## GAZETTE DES TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE SAONE-ET-LOIRE : Affaire Moucaut ; assassinat de quatre petits enfants par le père et la mère.

Il s'agit de cette épouvantable affaire des époux Moucaut, qui viennent de comparaître devant la Cour d'assises de Saône-et-Loire, sous accusation de l'assassinat de quatre de leurs enfants.

Moucaut et sa femme appartiennent à la pire espèce des bandits. Ils habitaient du côté de la chapelle Saint-Sauveur, en pleine forêt, une hutte misérable, où ils vivaient de rapines, de vols, de braconnage, redoutés de tous les gens du pays et sans cesse aux prises avec la justice.

Le mari s'était marié trois fois. De sa première femme, qu'il perdit en 1859, il eut six enfants, dont trois sont morts au berceau. Comment ? La date des décès est trop lointaine pour que la justice ait pu s'éclairer à cet égard.

Moucaut se remarria cette même année 1859, deux mois à peine après être devenu veuf. De sa seconde union naquirent trois enfants, morts en bas-âge. Dans quelles circonstances ? Là encore, l'instruction criminelle n'a pu rien fixer.

La deuxième femme de Moucaut mourut à son tour en 1871. Cette fois, l'homme de la forêt Saint-Sauveur laissa à peine passer six semaines avant de contracter un troisième mariage. Il épousa une fille Céline Guillemot, dont le père était un pauvre fermier des environs. De cette union nouvelle, Moucaut eut six enfants ; deux de ces enfants sont vivants, les quatre autres sont morts. Comment ? cette fois, la justice l'a su.

Il faut passer à l'interrogatoire qu'a subi cette bête fauve devant la cour d'assises de Saône-et-Loire, pour faire ressortir dans toute leur atrocité les crimes effroyables dont Moucaut est venu répondre :

D. Des six enfants issus de votre troisième union, deux vivent encore. C'est Jean-Claude, l'aîné, âgé de sept ans, et une petite fille, Eugénie-Alice. Votre second fils, Pierre-Jules, est mort à l'âge de treize jours. De quoi est-il mort ? — R. L'accusé (avec indifférence). De rien ; les médecins ont dit qu'il avait l'estomac décroché. Mais est-ce qu'ils savent ?

D. Votre femme a raconté que vous aviez empoisonné le pauvre petit avec du phosphore ? — R. Du phosphore ! Il n'y en a jamais eu à la maison.

D. Passons à votre quatrième enfant, une petite fille qui s'appelle Eugénie-Alice ? Celle-ci vit encore, mais "ce n'est pas votre faute," assure votre femme.

Moucaut (se retournant furieux du côté de sa femme) : — Mentreuse ! hypocrite ! tu devrais rougir !

M. le président (l'interrompant). — Toujours est-il que lorsque l'enfant est née, le maire de votre commune vous a fait appeler : "Faites bien attention à vous, Moucaut, a-t-il dit : si cette petite fille-là meurt comme les autres, vous irez devant le juge d'instruction." Et il est probable que le maire a sauvé ce jour-là la vie de la pauvre enfant.

Moucaut hausse les épaules, M. le président poursuit :

Vous avez eu un cinquième enfant, Claude-Marie. Il est né le 30 juillet 1877 ; il est mort le 24 août suivant. Dans quelles circonstances ? — R. Je vais vous dire. C'est ma femme qui l'a étouffé dans ses couvertures. C'est drôle : elle ne pouvait pas souffrir ses enfants avant dix-huit mois ! (Sensation.)

D. Et votre dernier fils ? Il est mort comme les autres. Est-ce aussi votre femme qui l'a tué ?

Moucaut (d'un air fin). — Non, il est mort du baptême. Il a eu froid le jour de la cérémonie.

D. C'est pour cela que le médecin légiste appelé à constater son décès a trouvé sur son cou des traces sanglantes de strangulation ? — R. Eh bien ! alors, je ne veux rien vous cacher. Je l'ai étranglé sans le faire exprès. Il était couché dans mon lit, et, comme ça, en me retournant, je lui ai mis la main sur le cou : ça a été fini !

La femme Moucaut répond aux questions du président avec le même cynisme que son mari.

Après ce double interrogatoire, la cour fait introduire le petit Jean-Claude Moucaut, l'aîné, le seul des fils de l'assassin qui ait survécu. C'est une scène pleine d'émotion et d'angoisse que celle qui met face à face ce pauvre enfant et le père, la mère, accusés tous deux des plus épou-

vantables crimes et menacés du verdict suprême :

M. le président. — Approchez-vous, mon enfant ; vous savez qu'il est très-mal de mentir. Di-es-moi bien toute la vérité. Vous savez comment est mort votre petit frère, le dernier ? — R. Oui, monsieur, je l'ai demandé à papa.

D. Et qu'a répondu votre père ? — R. Rien.

D. Mais vous avez entendu, une nuit, votre mère qui lui parlait. Que disait-elle ? — R. Elle disait : "Etrangle-le donc, il m'écrève le trop !" (Sensation.)

D. Vous êtes bien sûr d'avoir entendu ce propos ? — R. Oui, monsieur, bien sûr, je ne dermais pas.

D. Voyons, mon enfant, répétez encore ce que disait votre mère ? — L'enfant (fondant en larmes). Ah ! je ne peux pas, je ne sais plus !

La Cour d'assises de Saône-et-Loire a condamné Moucaut à la peine de mort ; la femme Moucaut, bénéficiant des circonstances atténuantes qui lui avaient été accordées par le jury, a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

La cour a ordonné que l'exécution de Moucaut aurait lieu sur l'une des places publiques de Mâcon.

## LES FEMMES

Les sources principales des troubles du mariage sont, de la part des femmes, la bigoterie, la coquetterie, l'avarice, la mauvaise humeur ; et de la part des hommes, la brutalité, la jalousie et l'ivrognerie ; il n'est point un seul mariage malheureux qui ne le soit par l'une de ces causes.

\* \*

On a dit, sur le choix qu'on doit faire d'une femme : si elle est bonne, on craint de la perdre ; si elle est mauvaise, à quelle patience ne faut-il pas se vouer ! Si elle est riche, elle est vaine et insolente ; si elle est laide, on ne peut l'aimer ; belle, elle est coquette.

\* \*

Quatre qualités rendent la femme accomplie : une piété sincère sans bigoterie ; un esprit solide sans prétention ; une grande douceur et une parfaite complaisance. La première la retient dans les bornes d'une vertu inviolable ; la seconde lui donne la prudence de bien conduire son ménage, de bien élever ses enfants, et la rend capable d'aider son mari de ses bons conseils dans ses adversités ; la troisième la fait aimer de tous ceux qui la fréquentent et qui vivent avec elle, et la dernière lui gagne absolument le cœur de son mari, et entretient cette paix sans laquelle il n'est point de félicité dans le ménage.

\* \*

Ce n'est point aimer sa femme que de se ruiner par une folle complaisance pour elle, en sacrifiant son bien et la fortune de ses enfants à ses dépenses extravagantes : c'est être faible et dupe.

\* \*

Une femme qui sait se contenter d'une fortune médiocre, et prendre un mari qui lui convient par les qualités de l'âme et de l'esprit, est plus heureuse que si elle en préférerait un dont l'opulence ne rend pas le mérite personnel plus effectif.

## ROSANE ET AUBRY

LÉGENDE BRETONNE

On raconte ceci au pays de Bretagne : Il y avait jadis une pauvre fille de fermier, belle comme pas une. Elle laissait l'abondance de ses cheveux se dérouler en boucles blondes, au souffle de la brise. Elle allait, pieds nus, par les chemins, en chantant les refrains du pays.

Son nom était Rosane. Or, un beau seigneur, qui allait à la chasse, passa. Il s'appelait Aubry ; il était noble et presque aussi riche que le roi. C'était un fier et brave cavalier ; à la guerre et à la chasse, il ne craignait ni la lance des hommes d'armes, ni la dent des bêtes fauves. Et, de plus, il était beau ; les jeunes filles qui le voyaient imploraient de lui un sourire, mais le vicomte Aubry était sombre, il ne daignait pas sourire.

Le vicomte Aubry vit Rosane et il sourit.

Et Rosane, depuis lors, ne chanta plus ; mais, rêveuse, elle s'assayait sur les bancs de gazon et effeuillait, d'une main distraite, les blanches fleurs de l'aubépine...

Deux mois après, un prêtre aux cheveux blanchis bénissait Rosane et le vicomte Aubry, agenouillés à ses pieds.

Rosane mit au monde un fils, un blond chérubin, qu'on nomma Roger ; et le vi-

comte Aubry, se penchant sur son berceau, souriait à la douce Rosane.

Mais la guerre survint. Le vicomte Aubry partit. Il se battit courageusement et faisait mordre la poussière à quiconque l'approchait.

La guerre finie, le vicomte Aubry revint vers son château.

Mais Satan, l'éternel ennemi de l'homme, résolut de mettre fin au bonheur des deux époux.

Le vicomte Aubry aimait bien Rosane, mais il vit une autre jeune fille aussi belle et aussi fraîche qu'elle.

Et délaissant sa femme et son enfant, il s'en alla d'un autre côté dissiper sa fortune en débauches.

Rosane, aussi, aimait bien Aubry ; mais un autre vicomte la séduisit, et Rosane abandonna son enfant et son mari.

Roger, le blond chérubin, mourut : les anges l'emmenèrent au ciel.

La nuit, sur les ruines du château qui, jadis, appartenait au vicomte Aubry, on voit apparaître deux ombres qui sortent du sein des enfers ; les flammes jaillissent de leurs entrailles.

On peut reconnaître, dans ces ombres, le vicomte Aubry et Rosane.

Au-dessus d'eux est un ange, dont les mains font flamboyer un glaive de feu.

L'ange tient dans ses bras le blond Roger.

C'est là la punition des époux criminels. Ils ont été condamnés aux flammes éternelles, et, chaque nuit, un ange leur montre le fils qu'ils avaient abandonné.

Hélas ! de nos jours, il se trouve des gens qui veulent ainsi séparer le père de la mère, et priver l'enfant de ses parents.

EDGAR NOL.

## RECETTES UTILES

COLLE POUR LES PAPIERS DE TENTURE

La colle dite de pâte se fait ordinairement avec de la farine délayée dans l'eau. Pour la bien réussir, il faut prendre de l'eau bouillante, y verser la farine peu à peu et en tournant continuellement. Quand la colle a donné un ou deux bouillons, il faut la passer au moyen d'une passoire à trous fins.

On obtient également une bonne colle de pâte en délayant à froid une quantité de farine de riz dans de l'eau froide, et faisant bouillir jusqu'à ce que le mélange forme une bouillie claire qui s'épaissira en refroidissant.

LES CABINETS D'AISANCES

On prévient les mauvaises odeurs des cabinets d'aisances en projetant de temps en temps dans le tuyau de descente une poignée de chlorure de chaux, les lavant de temps en temps avec de l'eau de chlore ou contenant en dissolution du chlorure de chaux. Ces deux produits peuvent être remplacés par l'eau de javelle. Il est bon, dans ceux de ces cabinets qui exhalent souvent une mauvaise odeur, de laisser sur la tablette de l'eau chlorurée ou de l'eau de chlore renouvelée deux fois par semaine.

VERNIS POUR CONSERVER LE BRILLANT DES MEUBLES

Prendre par parties égales : essence de térébenthine bien rectifiée, alcool, potasse et cire blanche vierge, faire fondre à feu doux la cire dans le mélange des liquides, et conserver en bouteilles ou pots bouchés.

Au moment de l'usage, prendre une petite quantité de ce vernis avec une allumette ou une barbe de plume, la déposer à l'endroit voulu, et frotter modérément avec un linge fin, jusqu'à un parfait brillant.

ENLÈVEMENT DES TACHES DE GRAISSE, DE POUS-SIÈRE, D'ENCRE, ETC., ETC., SUR LE BOIS DE MEUBLES.

Laver tout d'abord avec une éponge mouillée l'endroit taché, puis frotter avec une pincée d'une poudre composée de la manière suivante :

Une partie en poids de craie bien pulvérisée ou de blanc d'Espagne, une partie de potasse et une partie de cendre de charbon de bois. On peut, si la potasse manque sous la main, employer deux parties de cendres au lieu d'une seule. La poudre, ayant été bien tamisée et bien passée, est conservée dans une bouteille sèche à large goulot, de préférence à une boîte.

Au moyen de cette poudre, on frotte la tache jusqu'à parfait enlèvement. Cette opération doit toujours précéder le revernissage et l'emploi de l'encaustique.

ses soldats agenouillés : — Maintenant, enfants, debout, en avant ! au feu !

Et, pendant que ses hommes recommencent la lutte, le capitaine recommande à Dieu ses six enfants, déjà orphelins de leur mère.

— Priez pour nous, qui allons mourir pour vous, dit un mobile breton aux passants qui se moquent de sa bannière.

Et, comme ceux-ci continuent à sourire : — Oui, bourgeois, reprend le petit soldat, priez, priez pour nous qui allons mourir pour vous.

— Reprenez courage, dit le Père de Ben-gy à un tout jeune paysan effroyablement mutilé ; les docteurs assurent que votre état n'est pas désespéré.

— Mais, mon Père, je veux bien mourir !... dit l'enfant de la Bretagne, avec un regard d'indigne résignation.

Et le général de Sonis, père de dix enfants, servant avec ses trois fils, dont l'un n'avait pas seize ans, et qui, blessé à Patay, amputé d'une jambe, meurt en disant : "Je crois en Dieu, le Père et le Fils et le Saint-Esprit. Vive la France !"

Et les deux frères Nyvenheim tombant sur le même champ de bataille, et les trois générations des Bouillé et des Luyne, les Biron, les Grancey, les Sabran, les Beaupaire, les du Bourg, de Fromont, la Frégoillière, etc., etc.

Les voilà donc ces amollis, ces dégénérés, les voilà donc ces citoyens à qui le cléricisme a enlevé tout courage. Les voilà, depuis l'aïeul jusqu'au petit-fils !

Ce sont ces héros de vingt ans, ces pères de famille, ces vieillards, qui ont poussé le patriotisme jusqu'au point de verser leur sang à flots sous les ordres du chef révolutionnaire qui les outrageait.

Les imprudents de nous avoir fait faire certaines comparaisons qui, sans eux, ne nous seraient jamais venues à l'esprit !

"Race dégénérée," ont-ils osé dire ! Oui, ils ont raison : il y a des amollis et des dégénérés qui font courir un terrible péril à la France. Mais voici qu'après avoir comparé les uns avec les autres, les chrétiens avec les radicaux, les enfants de la campagne avec les ouvriers des villes, nous sommes arrivés à cette conclusion que c'est la démocratie révolutionnaire qui amollit les âmes, et que c'est la foi qui les trempe.

Nous sommes arrivés à cette conclusion : que les véritables éternés, ce sont ces ouvriers que l'on voit la casquette sur l'oreille, la pipe à la bouche, remplir bruyamment les assommoirs de Paris et jouer au bouchon sur les remparts ; que les éternés, ce sont ces bourgeois sceptiques et ventrus qui vont du comptoir au boulevard, c'est-à-dire de l'argent au plaisir ; et que les vaillants, ce sont ces jeunes gens élevés dans les croyances d'autrefois, et qui, au jour du sacrifice, partent sans phrases et meurent en silence.

Car l'énergie ne consiste pas à chanter la Marseillaise, à promener des drapeaux, à invoquer le souffle de 92 et à faire un pacte avec la victoire, mais à savoir souffrir, à savoir mourir.

Et c'est la religion seule qui apprend cela avec l'espérance d'une autre vie, tandis que la Révolution amollit les âmes en prêchant les jouissances d'ici-bas.

Grande vérité que l'histoire de nos jours résumera dans le fait que nous évoquions tout à l'heure.

— En avant, les défenseurs de la patrie ! en avant pour la sortie terrible ! s'écrient les chefs de la Révolution.

Et, sur trois cent mille gardes nationaux, deux cent vingt-un tombent à Montretout.

— Zouaves de bonne volonté, sortez des rangs ! dit le général Charette.

Et, sur 300 zouaves, 300 s'élancent et reviennent 120.

Ce qui prouve que si les citoyens de Paris avaient été élevés par la religion, au lieu d'être élevés par la révolution, Paris ne se serait pas rendu.

Ce qui prouve que, si Paris a été forcé de capituler, c'est que cette cité, avec son armée immense, son enceinte redoutable, ses canons, ses forteresses, manquait d'une chose, une chose qui est nécessaire pour mourir, une chose qu'avaient les héros de Reichoffen et de Gravelotte : la foi en Dieu ou la foi au drapeau.